



Résultats en matière de logement pour les Autochtones en milieux rural et urbain (hors réserve)

Reconnaissance

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) reconnaît respectueusement que l'emplacement de son siège social national est sur le territoire traditionnel non cédé des peuples anishinaabes. Dans le même esprit, il reconnaît tous les autres territoires traditionnels non cédés de son électorat provincial et territorial. Le CPA est la voix de son électorat à l'échelle nationale : Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits du Sud vivant hors réserve. Le CPA, qui représente les intérêts de ses organisations provinciales et territoriales affiliées, est l'une des cinq organisations autochtones nationales (représentatives) reconnues par le gouvernement du Canada.

Big River Analytics Ltd. est une société d'experts-conseils appartenant à des Métis qui emploie du personnel partout au Canada. L'équipe de recherche ayant travaillé sur ce projet est composée est composée d'Autochtones et de non autochtones et non autochtones situées sur le territoire de la Nation Anishinaabe dans le Nord de l'Ontario et sur les territoires des Salish du littoral dans la région de la vallée du bas Fraser et de l'île de Vancouver en Colombie-Britannique. Du soutien supplémentaire a été fourni par du personnel de recherche de l'Ontario se trouvant sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, y compris les Mississaugas de Credit, les Anishinaabes, les Chippewas, les Haudenosaunee et les Wendat.

À propos du bulletin Recherche en action de la SCHL

Le bulletin Recherche en action résume les résultats de nos rapports de recherche.

Ces bulletins :

- décrivent un problème, une question, une lacune ou un besoin faisant l'objet d'une recherche sur le logement;
- donnent un aperçu du projet de recherche entrepris pour y remédier;
- présentent les principales constatations de la recherche.

La recherche présentée dans cette série examine les domaines des besoins en matière de logement, du financement de l'habitation, de l'offre de logements ainsi que les résultats de la Stratégie nationale sur le logement.

Abonnez-vous

Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception



schl.ca/bulletinrecherche

Recherche de la SCHL sur le logement des Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à la réconciliation et au renouvellement de la relation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

Travaillant en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et autochtones, la SCHL s'engage à faire progresser la recherche afin d'appuyer les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de logement des Autochtones au Canada.

La SCHL soutient la recherche sur les priorités établies par les organisations et les communautés autochtones.

Dans la mesure du possible, cette recherche est dirigée par des organisations autochtones, supervisée par un comité directeur autochtone, ou menée par un conseiller autochtone, tout en respectant les modes de connaissance et les priorités des Autochtones qui découlent d'un processus de recherche autochtone.

La SCHL adhère aux principes qui régissent la recherche et les données relatives aux Autochtones au Canada, que les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits appellent les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) des Premières Nations.

Introduction

L'Accord politique du CPA avec le Canada, signé en décembre 2018 (Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones), souligne l'objectif conjoint de « combler l'écart socioéconomique qui existe entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones » et la priorité stratégique conjointe de « recherche [...] pour aider à définir les besoins et les lacunes [...] dans des domaines comme le logement, l'éducation, la santé, la langue et la culture. » En raison des processus continus du colonialisme de peuplement, les Autochtones hors réserves ne bénéficient pas d'un accès équitable à des logements sûrs et abordables. Par ailleurs, les lacunes dans les données ont empêché une analyse approfondie des résultats liés aux logements et aux maisons d'hébergement. Le CPA, ainsi que des spécialistes de la recherche et des groupes de défense des droits des Autochtones, ont soutenu que les processus historiques et contemporains du colonialisme constituent les causes fondamentales des problèmes de logement et d'itinérance des Autochtones, et que le racisme et la discrimination continuent d'avoir des répercussions sur la vie des Autochtones vivant en milieu urbain, ainsi qu'en régions rurales et nordiques.

Aperçu du projet

Ce projet financé conjointement permet de fournir une analyse approfondie de diverses questions visant les Autochtones : logement, conditions de vie, enjeux et tendances. Financé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), le projet est axé sur une analyse approfondie de divers ensembles de données, notamment le Recensement de la population, l'Enquête auprès des peuples autochtones et l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Les auteurs analysent les liens entre les résultats socioéconomiques pour les Autochtones vivant dans les régions urbaines et rurales et les caractéristiques des ménages et des logements, ainsi que les liens au groupe identitaire, à la région géographique et aux caractéristiques démographiques. Il n'a pas été possible d'inclure une analyse de l'expérience des Autochtones en matière d'itinérance à la portée de l'étude, car une telle recherche nécessiterait une approche unique, différente et approfondie.

Principales constatations

L'analyse documentaire élaborée conjointement par le CPA, Big River Analytics Ltd et la SCHL en 2020 a permis de démontrer que les ménages autochtones vivant hors réserve au Canada éprouvent systématiquement de pires conditions de logement que leurs homologues non autochtones. Fondée sur ces connaissances, l'analyse quantitative a révélé diverses relations importantes entre la santé générale perçue, la fréquentation scolaire, l'achèvement des études, la participation à la population active, l'emploi à temps plein, l'usage des langues autochtones à la maison chez les enfants autochtones et plusieurs caractéristiques liées aux ménages et aux logements. Plus particulièrement, l'analyse a révélé quatre résultats, qui sont expliqués plus en détail dans les prochaines pages de ce numéro de Recherche en action :

- A. Chez les autochtones, la **santé générale et mentale perçue** est meilleure pour les propriétaires-occupants. Il en va de même pour les personnes ayant un logement abordable et un logement de qualité convenable.
- B. Les jeunes Autochtones vivant dans des ménages multigénérationnels sont moins susceptibles de **fréquenter l'école**, mais cette tendance est atténuée par l'accès à la propriété et la taille convenable des logements, ainsi que par l'augmentation du revenu des ménages.
- C. L'accès à la propriété est associé à une plus grande probabilité de **participation dans le marché du travail** et d'occupation d'un **poste à temps plein**.
- D. Les enfants autochtones occupant un logement locatif subventionné sont **les plus susceptibles de parler régulièrement une langue autochtone** à la maison, suivis des enfants occupant un logement locatif du marché et des enfants vivant dans des logements pour propriétaires-occupants.

Analyse et limites des données

Après une analyse documentaire approfondie, l'équipe de recherche a conclu qu'une analyse des tendances et une analyse de corrélation seraient bénéfiques. À l'aide d'une analyse des tendances, elle a établi des points de référence en fonction du mode d'occupation des logements des Autochtones hors réserves, ainsi que de leur abordabilité, leur taille et leur qualité. Ensuite, grâce à une analyse de

corrélation reposant sur une régression logistique multivariée, l'équipe a examiné les relations multidimensionnelles entre le logement et les quatre domaines de résultats socioéconomiques.

De nombreux ensembles de données ont été utilisés, notamment le Recensement de la population, l'Enquête auprès des peuples autochtones et l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Néanmoins, ces ensembles de données présentent certaines limites, notamment la mobilité et l'urbanisation des Autochtones, l'auto-identification des Autochtones et la sous-estimation de la taille des populations autochtones et du nombre d'Autochtones vivant dans un même logement. Sans couplage des dossiers pour l'ensemble des cycles, les résultats de ce rapport ne peuvent traiter que des effets à court terme des conditions des ménages et des logements sur les résultats socioéconomiques. Des données longitudinales seraient nécessaires pour évaluer les effets à long terme.

Les faits saillants de l'analyse sont présentés dans les sections suivantes.

État de santé perçue

L'équipe de recherche a examiné les domaines liés au logement et à la santé suivants : la santé physique et mentale **autodéclarée**, la **sécurité alimentaire** et le **sentiment d'appartenance à son propre groupe autochtone**.

- Comparativement aux personnes habitant un logement locatif subventionné, la probabilité de déclarer **être en bonne santé générale** est entre **45 et 121 % plus élevée pour les propriétaires-occupants** et entre **12 et 32 % plus élevée pour les personnes n'habitant pas un logement locatif subventionné**.
- La probabilité de déclarer avoir une **bonne santé mentale** est de **13 à 76 % plus élevée pour les propriétaires-occupants** et de **8 à 24 % plus élevée pour les personnes habitant un logement locatif non subventionné**.
- La probabilité de déclarer être en situation de **sécurité alimentaire** est de **205 à 285 % plus élevée pour les propriétaires-occupants** et de **50 à 66 % plus élevée pour les personnes habitant un logement locatif du marché**.

- À l'inverse, la probabilité d'avoir un **sentiment d'appartenance** est de **30 à 37 % inférieure** pour les personnes vivant dans des **logements pour propriétaires-occupants** et de **20 à 27 % inférieure** pour celles qui vivent dans des **logements locatifs du marché**, comparativement aux personnes qui habitent des logements locatifs subventionnés.

Tous ces effets sont présents après contrôle du revenu et d'autres renseignements démographiques.

Éducation

L'équipe de recherche a analysé l'effet du logement sur la **fréquentation scolaire** et l'**achèvement des études**.

- **L'accès à la propriété et la taille convenable du logement sont associés positivement à la fréquentation scolaire des jeunes autochtones.**
 - Comparativement aux personnes habitant un logement locatif subventionné, la probabilité de fréquenter l'école est de **26 à 46 % plus élevée** chez les jeunes autochtones habitant un **logement pour propriétaires-occupants**.
 - De même, la probabilité que les jeunes autochtones vivant dans des **logements de taille convenable** fréquentent l'école est de **29 à 34 % plus élevée**.
- **Chez les jeunes autochtones qui vivent dans des logements locatifs du marché et des logements pour propriétaires-occupants, la probabilité d'achèvement des études est plus élevée.**
 - Comparativement aux personnes habitant un logement locatif subventionné, la probabilité d'achèvement des études chez les jeunes autochtones est de **23 à 32 % plus élevée** pour les personnes qui vivent dans des **logements locatifs du marché** et de **36 à 73 % plus élevée** pour les personnes qui vivent dans des **logements pour propriétaires-occupants**.

Tous ces effets sont présents après contrôle du revenu et d'autres renseignements démographiques.

Main-d'œuvre

L'équipe de recherche a examiné trois domaines relevés au cours de l'analyse documentaire qui font le lien entre les résultats sur le marché du travail et les caractéristiques et conditions de logement des Autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques : **participation dans le marché du travail, l'emploi à temps plein et la satisfaction à l'égard de l'emploi**.

- **Les propriétaires-occupants sont plus susceptibles de faire partie dans le marché du travail** que les locataires.
 - Comparativement aux personnes habitant un logement locatif subventionné, les Autochtones vivant dans des **logements pour propriétaires-occupants** sont de **89 à 120 % plus susceptibles** de participer dans le marché du travail. Pour les Autochtones vivant dans des **logements locatifs du marché**, la probabilité est de **93 à 105 % plus élevée**.
- **L'abordabilité du logement est associée à une plus grande participation dans le marché du travail**, mais la taille et la qualité du logement ne le sont pas.
- Le fait de vivre dans un type de logement ou un autre, comme les maisons individuelles, les maisons jumelées ou les logements collectifs, n'est pas associé à la participation des Autochtones dans le marché du travail.
- La **probabilité d'occuper un poste à temps plein augmente** lorsqu'on compare les Autochtones vivant dans des logements locatifs aux **propriétaires-occupants** autochtones.
 - Par rapport aux personnes habitant un logement locatif subventionné, la probabilité que les Autochtones à l'emploi occupent un poste à temps plein est de **61 à 72 % plus élevée** pour les personnes qui vivent dans des **logements locatifs du marché** et de **36 à 73 % plus élevée** pour les personnes qui vivent dans des **logements pour propriétaires-occupants**.

- Le fait d'avoir un **logement abordable et de qualité convenable est positivement associé au fait d'occuper un poste à temps plein**, tandis que le fait d'avoir un logement de taille convenable est **négativement associé au fait d'occuper un poste à temps plein**.
 - Les Autochtones à l'emploi qui occupent un **logement de qualité convenable** sont de **8 à 11 % plus susceptibles** de travailler à temps plein.
 - Les Autochtones à l'emploi qui occupent un **logement abordable** sont de **45 à 47 % plus susceptibles** de travailler à temps plein.
 - Les Autochtones à l'emploi qui occupent un **logement de taille convenable** sont de **9 à 13 % moins susceptibles** de travailler à temps plein.
- Le fait d'occuper un type de logement ou un autre n'est pas associé au travail à temps plein chez les Autochtones.
- Les Autochtones à l'emploi ayant un **logement de qualité convenable sont beaucoup plus susceptibles** d'être satisfaits de leur emploi.
 - Les Autochtones à l'emploi qui occupent un **logement de qualité convenable** sont de **53 à 58 % plus susceptibles** d'être satisfaits de leur emploi.
- Le mode d'occupation, le type, la taille convenable et l'abordabilité du logement ne sont pas associés à la satisfaction à l'égard du travail.

Langues autochtones

L'équipe de recherche a examiné **l'effet du logement sur l'usage de langues autochtones** à la maison chez les enfants.

- **Les enfants autochtones qui vivent dans des logements locatifs du marché et dans des logements pour propriétaires-occupants sont moins susceptibles** de parler une langue autochtone régulièrement à la maison.
 - Les enfants autochtones sont **de 16 à 30 % moins susceptibles** de parler une langue autochtone à la maison s'ils vivent dans des logements locatifs du marché que s'ils vivent dans des logements locatifs subventionnés.
 - De même, les enfants autochtones sont **de 21 à 51 % moins susceptibles** de parler une langue autochtone s'ils vivent dans un logement pour propriétaires-occupants que s'ils vivent dans un logement locatif subventionné.

Conséquences sur la recherche

- Des données primaires sont nécessaires pour mieux comprendre l'expérience du logement des Autochtones vivant dans les régions urbaines et rurales.
- D'autres recherches sont nécessaires pour examiner les effets longitudinaux du logement sur les résultats socioéconomiques, sanitaires et linguistiques chez les Autochtones vivant en milieu urbain et rural.

Conséquences pour le secteur de l'habitation

- L'accès à la propriété des Autochtones a des **effets positifs importants** sur la santé mentale et physique perçue, la sécurité alimentaire, la fréquentation scolaire et la participation à la population active. Soutenir l'accès à la propriété des Autochtones dans les régions où il y a un marché pourrait favoriser des résultats positifs tant socioéconomiques que sanitaires au niveau communautaire.
- Cependant, l'accès à la propriété des Autochtones a une **incidence négative** sur l'usage des langues autochtones et le sentiment d'appartenance à la communauté. D'autres mécanismes communautaires doivent être mis à profit pour s'assurer que l'atteinte et le maintien des compétences linguistiques ne sont pas touchés et que des espaces sont créés pour favoriser le sentiment d'appartenance et la sécurité.
- Une approche globale qui tient compte de **l'ensemble du continuum des besoins en matière de logement** est nécessaire pour répondre **aux divers besoins des Autochtones vivant dans les régions urbaines et rurales**.
- De plus, des **services et programmes communautaires pour les Autochtones** devraient être inclus dans les **modèles de financement permanents** afin de veiller à l'élimination des obstacles systémiques auxquels les peuples autochtones sont confrontés et à l'atteinte de l'ensemble du continuum du bien-être. Les mécanismes de financement actuels sont épisodiques ou fondés sur des projets.

Faits saillants

- Comme illustré dans le tableau 1, de 2006 à 2016 le **pourcentage de propriétaires-occupants autochtones a augmenté**, tandis que le pourcentage de ménages autochtones vivant dans des logements locatifs ou des logements de bande a diminué. En 2016, le nombre de ménages autochtones vivant dans des logements de bande est **descendu à 7 %**, comparativement à **10 %** en 2006.
- Cependant, le pourcentage de propriétaires-occupants chez les Autochtones était toujours inférieur à celui des ménages non autochtones. En 2016, **53,8 %** des ménages autochtones étaient **propriétaires de leur logement**, contre **68,6 %** des ménages non autochtones.
- Comme illustré dans le tableau 2, en 2016 la taille et la qualité des logements demeuraient nettement moins convenables chez les ménages autochtones que chez les ménages non autochtones. C'est au niveau de la qualité du logement que l'écart entre les ménages autochtones et non autochtones était le plus important. En 2016, **85 % des ménages autochtones avaient un logement de qualité convenable**, comparativement à **94 % des ménages non autochtones**. Cependant, le pourcentage de ménages autochtones habitant des logements abordables dans les régions ayant un marché était semblable à celui des ménages non autochtones (77 %, par rapport à 79 %).

Figure 1 : Mode d'occupation des logements des Autochtones par rapport aux non-autochtones, 2006 à 2016

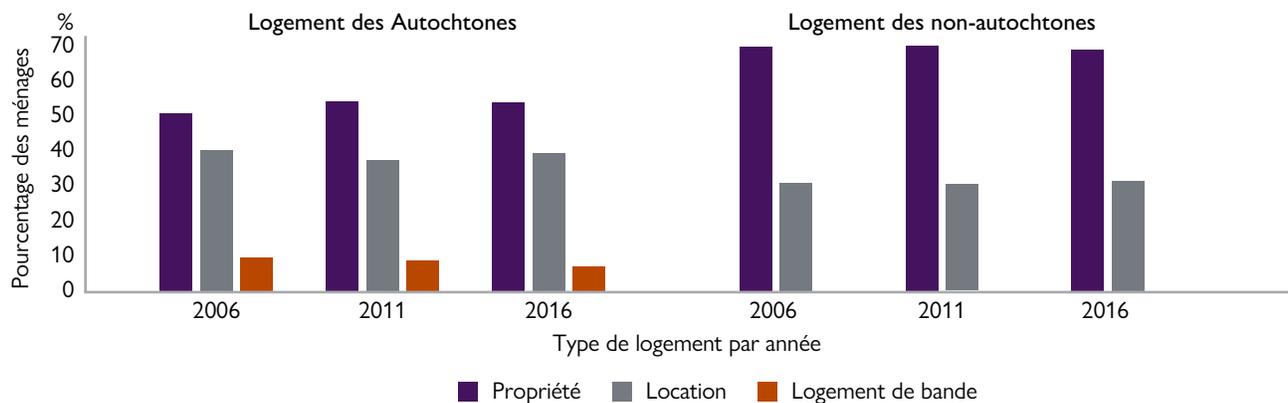
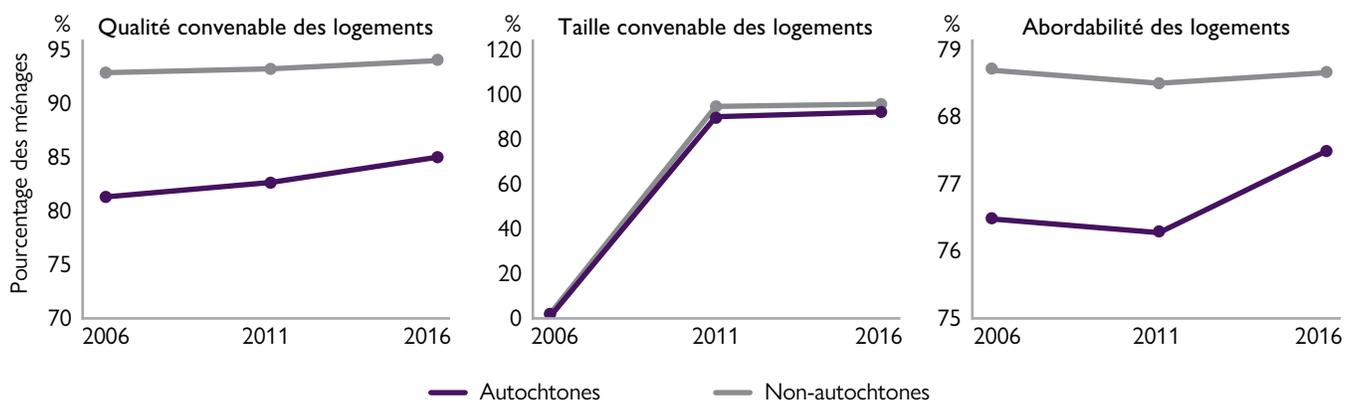


Figure 2 : Qualité, taille et abordabilité des logements pour les ménages autochtones et non autochtones, 2006 à 2016



Glossaire des termes clés

Abordable : Un logement est abordable si le ménage qui l'occupe consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement (SCHL, 2019a).

Autochtones : Le terme « Autochtone », au sens où il est principalement utilisé dans le présent rapport, fait largement référence aux premiers peuples d'Amérique du Nord et à leurs descendants, y compris les Premières Nations, les Métis et les Inuits. C'est le terme utilisé dans la Constitution du Canada.

Hors réserve : Le terme « hors réserve » désigne le lieu de résidence habituel d'une personne vivant dans une subdivision de recensement, qualifiée comme étant à l'extérieur d'une réserve (Statistique Canada, 2017c). Le terme « hors réserve » est souvent confondu avec la notion de « milieu urbain », mais il s'applique également aux régions rurales et éloignées. Dans le présent numéro de Recherche en action, nous utilisons le terme « hors réserve » pour désigner les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. Cet usage décrit un contexte géographique. Le terme n'est pas utilisé pour désigner les Autochtones vivant loin de leur communauté d'origine.

Logement de bande : Logement qui a été fourni aux membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Certains logements de bande sont situés à l'extérieur d'une réserve.

Ménage : Un ménage désigne une personne ou un groupe de personnes occupant le même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger (Statistique Canada, 2019).

Principaux soutiens du ménage : Les principaux soutiens du ménage désignent les membres du ménage qui sont responsables du paiement du loyer ou du prêt hypothécaire, des taxes, de l'électricité ou d'autres services. Dans les cas où un certain nombre de personnes peuvent contribuer aux

paiements, plus d'une personne du ménage peut être désignée comme étant un principal soutien du ménage. Si aucune personne du ménage n'est désignée comme faisant de tels paiements, la personne de référence est considérée comme le principal soutien par défaut.

Propriété : Le terme « propriété » désigne le mode d'occupation où l'habitant est propriétaire de son logement. Le mode d'occupation indique si la résidence principale est détenue, s'il s'agit d'un logement locatif du marché, ou bien d'un logement locatif subventionné (SCHL, sans date).

Qualité convenable : Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures (SCHL, 2019b).

Sentiment d'appartenance : Sentiment qui incarne l'attachement social des personnes et reflète l'engagement social et la participation au sein des communautés.

Statut d'inscription : Désigne les statuts d'Indien inscrit ou d'Indien des traités d'une personne autochtone. Les Indiens inscrits sont des personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont les personnes qui appartiennent à une Première Nation ou à une bande indienne qui a signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits et les Indiens des traités sont souvent regroupés sous le terme « Indiens inscrits ».

Taille convenable : Un logement est de taille convenable s'il contient suffisamment de chambres compte tenu de la taille et de la composition du ménage (SCHL, 2019b).

Type de logement : Le type de logement a trait à la conception structurale du logement. Pour cette étude, les types de logements comprennent les maisons individuelles isolées, les maisons jumelées (y compris les maisons en rangée), les appartements et d'autres logements (y compris les autres maisons individuelles attenantes, les maisons mobiles et les autres logements mobiles).

Version intégrale du rapport

Off-Reserve Indigenous Housing Needs and Challenges in Canada Literature Review (Phase I : Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_6/phase-1-full-report.pdf

Off-Reserve Indigenous Housing Needs and Challenges in Canada Quantitative Analysis (Phase II : Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_6/phase-2-full-report.pdf

Pour en savoir plus

Ganohonyohk (giving thanks): Understanding prosperity from the perspectives of urban Indigenous Friendship Centre communities in Ontario (2020, Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations2/final-report---ganohonyohk.pdf

Logement et itinérance des Autochtones à l'échelle nationale dans les régions urbaines, rurales et nordiques : argumentaire en faveur du soutien et modèle conceptuel (2021)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations3/urban-rural-northern-housing-report-fr.pdf

Logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique (2021)

<https://pbo-dpb.s3.ca-central-1.amazonaws.com/artefacts/f60fafdc0149db209aac5327a640c0293e5ccf5bce4c1cec1d0b2deb2d15eea1>

Résultats du Recensement de 2016 : logement, revenu et dissimilitude résidentielle chez les Autochtones vivant dans les villes canadiennes (2019)

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00018-fra.htm>

Urban, rural & northern Indigenous housing: the next step (2019, Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations/20190802urnindigenouhousingfinalreportaug262019.pdf

Household characteristics data tables: Aboriginal housing (2011-2021)

https://www.cmhc-schl.gc.ca/chic/Listing?item_ID=%7b458EA1E7-C69D-43F1-96DF-059FF0AE854F%7d

Indigenous wellness indicators: Including urban Indigenous wellness indicators in the healthy city strategy (2020, Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations2/2018-62-indigenous-wellness-indicators_heggie.pdf

Les Autochtones vivant en milieu urbain : vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 (2020)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations2/00023-fra.pdf

Auteurs

Big River Analytics Ltd.

Nazih Nasrallah,
Congrès des peuples Autochtones

Elisabeth Feltaous,
Société canadienne d'hypothèques et de logement

La SCHL aide les canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

De l'extérieur du Canada, composez le **613-748-2003** (téléphone) ou le **613-748-2016** (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le **1-800-668-2642**.

© 2022, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.